

## Réquisitions du procureur généralnon mentionnées dans l'arrêt

Par Palla
Bonjour
L'arrêt attaqué de la cour d'appel énonce:
Après avoir entendu le rapporteur M
Après avoir entendu les demandes du procureur général sans les écrire.( quelles ont été ces demandes)
Décide:
Les réquisitions du procureur ne sont pas mentionnées (relaxe,ou condamnation ou autre)
Cet arrêt doit-il être cassé par la cour de cassation.
Les réquisitions du procureur doivent elles être obligatoirement mentionnées (écrites dans l'arrêt)
Mes remerciements